

Lagardère encaisse les "griefs" en silence

Le groupe Lagardère a annoncé qu'il répondrait dans les jours qui viennent à la communication des griefs envoyée par Bruxelles. En attendant, les scénarios pour la reprise d'Editis se multiplient, dont celui du rachat du groupe par lui-même.

CONCENTRATION

« Un relevé précis, sans équivoque ni indulgence, des points litigieux qui posent un certain nombre de problèmes »: le jugement du groupe Lagardère sur la communication des griefs de la Commission de Bruxelles est paradoxalement de même nature que celui des opposants à la reprise d'Editis par Lagardère. Après en avoir reçu, vendredi 7 novembre, une version expurgée des données confidentielles, Isabelle Weckstein, l'avocate des libraires, estimait que la Commission s'était livrée « à une analyse très fine du marché, très argumentée et bien caractérisée ». Pour Hervé de La Martinière, qui, avec Antoine Gallimard et Claude Cherki, du Seuil, s'est opposé au rachat, le texte de Bruxelles « confirme tout à fait les critiques que nous avons toujours formulées à l'encontre de cette initiative, la Commission s'est beaucoup appuyée sur le travail de nos avocats ». Cela dit, la diffusion d'une partie du texte de la Commission au journal *Le Monde* et à l'AFP, dès le 7 novembre, a créé une mini-crise à Bruxelles, où le groupe Lagardère s'est plaint de l'attitude déloyale de ses opposants qu'il suspecte d'avoir diffusé les griefs censés rester confidentiels. Pour ces derniers, en revanche, le groupe Lagardère aurait lui-même organisé cette fuite pour mieux discréditer ses adversaires, qui se sentent aujourd'hui légitimés dans leur demande de l'annulation du rachat d'Editis par Lagardère.

En infraction. Il est vrai que le dossier de plus de deux cents pages établi par les services de Mario Monti semble laisser très peu de marge de manœuvre à Lagardère. Il ne désigne pas moins de douze secteurs dans lequel le nouveau groupe serait en infraction par rapport aux règles de la concurrence euro-

péenne. La Commission désignerait ainsi notamment le secteur de la **littérature générale** où le nouvel ensemble détendrait une part de marché de 40 à 55 %, qui modifierait « considérablement la structure des marchés de l'acquisition primaire des droits en créant un acteur [...] d'une proportion incomparable à celle de ses concurrents et lui permettant de mettre en œuvre de manière stratégique une politique de prédation vis-à-vis des auteurs »; le marché du **poche** où les parts de marché seraient de l'ordre de 60 à 85 %; **la diffusion** des livres auprès des libraires, des hypermarchés, des supermarchés, des grossistes; **la distribution**, secteur où « le premier effet de la concentration est de priver les éditeurs tiers de l'alternative principale ». En matière de vente, pour la Commission, le groupe serait capable d'agir « dans une mesure appréciable, indépendamment de ses concurrents, de ses clients et finalement, du consommateur final ». Il pourrait ainsi augmenter le prix pour le consommateur final ou « réduire l'offre », ce qui conduirait à « un appauvrissement de la création, de la qualité et de la diversité éditoriale ».

La Commission désigne également le secteur des **grossistes**, qui serait largement dominé par le nouvel ensemble, ainsi que divers marchés éditoriaux comme les livres pour la **jeunesse**, les ouvrages **pratiques**, les **encyclopédies**, le **scolaire**, le **parascolaire** et bien sûr les **dictionnaires** où le rapprochement créerait un « quasi-monopole » avec 90 à 100 % des parts de marché.

Lagardère répondra à la Commission dans les tout premiers jours de la semaine prochaine et il devra proposer ses « remèdes » d'ici au 3 décembre. Déjà, on sait que le groupe rappelle à qui veut l'entendre que

les griefs ont été établis sur la base du projet initial, tel qu'il a été notifié à Bruxelles au début de l'année. Depuis, Arnaud Lagardère a confié en interne qu'il comptait céder au moins 40 à 50 % d'Editis. A la direction de l'ex-Vup, on souligne en effet, à l'usage des salariés du groupe dont on redoute la mauvaise humeur à l'approche des fêtes, que l'ampleur du document émanant de Bruxelles n'a rien d'inquiétant et qu'il correspond au souci de la Commission de veiller « au maintien de la cohérence et de la viabilité du groupe d'une part, au respect de la concurrence d'autre part », ce qui n'empêchera pas l'émergence de différents scénarios « positifs pour Editis ».

En attendant, chaque jour, la presse se fait l'écho de nouvelles candidatures. Au moment où nous mettions sous presse, celle de Média Participations qui a à nouveau affirmé son intérêt pour le scolaire et la jeunesse

(1), du néerlandais Wolters Kluwer, et surtout de l'italien Rizzoli, déjà propriétaire de Flammarion, revenaient avec le plus d'insistance. Ce qui alimentait la rumeur d'un partage d'Editis entre deux ou trois intervenants puisque aucun candidat n'a les moyens immédiats – ni l'ambition – d'un rachat complet. Mais une nouvelle hypothèse était lâchée par quelques observateurs proches de Vup: celle du rachat d'Editis par lui-même, qui, en bonne santé, aurait le moyen d'organiser une sorte de MBO avec quelques partenaires. Délesté de Larousse et d'Anaya que Lagardère souhaite garder (et qui représentent à eux deux un chiffre d'affaires de l'ordre de 190 millions d'euros), le groupe dirigé par Alain Kouck organiserait son rachat avec le concours financier de la Caisse des dépôts et consignations, qui suit avec attention le dossier pour promouvoir une solution française, et éventuellement un

autre partenaire. Une hypothèse qui ne serait pas contradictoire avec une possible candidature d'Albin Michel (2), dont il se confirme l'intérêt pour l'outil de distribution, rebaptisé – symboliquement? – Inter-Forum comme la société que Francis Esménard a contribué à façonner en 1981, après que la maison a créé Forum en 1963. Si au siège d'Editis on dément ce scénario qui ne serait pas « travaillé pour l'instant », on confirme la bonne santé du groupe qui « a démontré au cours de cette année difficile sa viabilité », et réalisera en 2003 un chiffre d'affaires équivalent à celui de l'année dernière, jugée « exceptionnel », soit environ 925 millions d'euros, ce qui le place non plus au premier, mais au deuxième rang des éditeurs français par rapport aux chiffres officiellement communiqués.

CHRISTINE FERRAND

(1) Voir LH 533, du 7.11.2003, p. 54 et également p. 50 de ce numéro.

(2) Voir LH 530, du 17.10.2003, p. 7.

Novembre 2003

ESPRIT

Nouvelles inégalités et protection sociale

Marché du travail et parcours individuels
Décomposition salariale, décomposition urbaine
Quelle propriété intellectuelle à l'âge de l'économie du savoir?

Jacques Donzelot, Jérôme Gauthier, Zaki Laïdi

Pouvoir et exploitations de la peur

Zygmunt Bauman

Mondialisation: quand la gauche était internationaliste...

Suzanne Berger

La conception française de la déontologie des magistrats

Guy Canivet

Leo Strauss est-il néoconservateur?

Carole Widmaier

☎ 01 48 04 08 33 – www.esprit.presse.fr